

## Quel avenir pour OrlyVal ?

OrlyVal est le métro automatique léger qui relie depuis 1991 la station RER B d'Antony aux aéroports d'Orly. En 2024, l'aéroport d'Orly devrait être relié à Paris par le prolongement de la ligne 14 qui offrira des capacités de voyageurs et des fréquences bien plus performantes qu'OrlyVal. Se posera donc la question de l'avenir d'OrlyVal à cette échéance.

L'arrêt pur et simple de l'exploitation est la solution qui vient d'emblée à l'esprit mais elle n'est pas gratuite. Ses conséquences économiques restent à évaluer : si les 8 rames, qui sont actuellement en cours de refonte, pourraient être cédées à d'autres réseaux analogues, l'infrastructure devrait être démontée et les 86 salariés d'OrlyVal devraient être affectés sur d'autres emplois au sein du groupe RATP.

La transformation de l'exploitation de la liaison est une hypothèse de prime abord peu logique mais qui s'éclaire différemment quand on prend en compte les aspects financiers, commerciaux et urbanistiques.

Aujourd'hui la liaison entre Antony et Orly est tarifée un peu moins de 10 € et elle n'est pas accessible aux porteurs de Pass Navigo. Ce prix est lié à l'histoire de la ligne : la liaison, exploitée à l'origine par une société privée, s'est révélée déficitaire et elle a été reprise en 1993 par une filiale de la RATP avec un plan de remboursement des emprunts échelonné jusqu'en 2022. Actuellement, plus de 7 € par billet sont affectés au remboursement aux banques. Mais à partir de 2022 cette dette devrait être apurée, ouvrant la possibilité d'une reprise dans le giron du Syndicat des transports d'Ile-de-France et donc l'application d'une tarification classique bien moins onéreuse que maintenant (billets à l'unité et en carnet, Navigo).

Ce changement de tarification devrait permettre de remplacer la clientèle actuelle (essentiellement des usagers qui se déplacent par avion pour des raisons professionnelles) par du cabotage local (déplacements de proximité). Cela implique que la liaison ne soit pas limitée à la desserte de la plate-forme aéroportuaire mais qu'elle irrigue les territoires traversés. La création de 2 gares intermédiaires à Wissous et à Rungis est l'hypothèse de travail.

Les avantages pour les Wissoussiens sont évidents : ils bénéficieraient enfin d'un accès à un mode de transport autre que l'autobus (rappelons qu'ils « bénéficient » seulement des nuisances des pistes d'Orly, de 2 faisceaux autoroutiers, d'une ligne de RER... inaccessibles !). Pour les Antoniens, la gare de Wissous permettrait d'améliorer la desserte de l'extrême Est de la ville (lycée Descartes, par ex.), actuellement assurée uniquement par 1 RER C à la demi-heure. Et la liaison du centre-ville vers l'aéroport offrirait la possibilité de rejoindre rapidement Paris en prenant la ligne 14 à Orly, solution intéressante en cas de problème sur le RER B et bien plus rapide que de rejoindre la future gare AntonyPole.

Voilà, l'idée est lancée. Nous souhaitons que les acteurs politiques en responsabilité s'en saisissent avant 2022 !



**Bruno EDUARD**

## Antonypôle : Sénant rejoint Ollier, ses adjointes préfèrent Péresse !

Interrogées par Jean-Marc Feuillade lors de la commission des affaires économiques pour savoir si la mairie d'Antony entendait s'engager dans l'appel à projets « inventons la métropole » lancé par le Président de la Métropole du Grand Paris Patrick Ollier (les Républicains), les deux adjointes au maire, F. Bétouati et P. Précetti, rejetaient une telle participation au prétexte que la ville voulait garder la main sur l'aménagement du site Antonypôle et qu'avec l'arrivée prochaine de Valérie Péresse à la tête de la Région, la Métropole serait rapidement dissoute... C'est donc en douce, sans aucune information du conseil municipal et manifestement à l'encontre de l'avis de certains de ses élus que le maire a déposé la candidature du site Antonypôle à ce concours... Bien lui en a pris puisque le site a été sélectionné le 10 octobre dernier et fera donc l'objet d'une consultation internationale et de moyens financiers substantiels. Une prochaine visite du site est d'ores et déjà organisée le 15 novembre prochain au grand dam de Valérie Péresse et de ses soutiens locaux qui allumant des contrefeux ont fait voter le 14 octobre dernier au conseil régional un concours parallèle baptisé « Dessine-moi le Grand Paris de demain »...

Antonypôle et le Grand Paris, terrain d'affrontement entre Juppéistes, Sarkozystes, Fillonistes... mais où est l'intérêt des Antoniens qui, évidemment n'ont, à ce jour, aucune information sur le projet du maire ni sur les propositions de son opposition interne à sa majorité ?



**Catherine CRESSOT**

Coordonnées de notre élu Citoyen à Antony :  
Jean-Marc Feuillade, conseiller municipal  
[feuillade@wanadoo.fr](mailto:feuillade@wanadoo.fr) ou 06.78.03.35.37

N°40

# Agora

Novembre 2016

## Quand les trous de mémoire du Maire deviennent préoccupants !

Les absences du maire sur nombre de dossiers municipaux interpellent. A nouveau, voilà que dans sa tribune d'expression publiée dans le Bulletin municipal, il dénonce l'absence de participation de l'opposition municipale lors des concertations qu'il aurait initiées...

Et de décliner le débat public sur l'interconnexion Sud des TVG oubliant la participation de « Citoyens à Antony » qui non seulement dès l'origine du projet, a produit un cahier d'acteur mais qui jusqu'au terme de la concertation a participé aux multiples débats alors que lui-même, maire d'Antony, n'a daigné se faire voir et entendre qu'à l'issue de cette consultation...

Il n'a rien entendu parce qu'il ne voulait pas entendre la voix, les voix de l'opposition sur le dossier de la Résidence Universitaire qui pourtant n'a cessé de proposer des solutions... Il ne se souvient pas de la présence de « Citoyens à Antony » au comité de suivi du projet d'aménagement de la ligne Massy-Valenton, ni de sa contribution à l'enquête publique... Sur le Grand Paris et la Métropole, l'édile n'a



plus en mémoire les multiples interventions, réserves et propositions de « Citoyens à Antony »... Il ne se rappelle plus, mais qui s'en souvient, de la concertation engagée par lui-même sur l'aménagement de la zone d'activités Antonypôle, concertation au cours de laquelle « Citoyens à Antony » s'est investi faisant des remarques et propositions et attend, comme tous les participants, un retour de la municipalité... Faut-il pour sortir le maire de sa torpeur rappeler l'action de « Citoyens à Antony » et des associations locales pour la défense du Cinéma le Sélect qui d'évidence était voué à la privatisation, lui rappeler notre participation pour la sauvegarde du théâtre à Antony, nos questionnaires qui ont recueilli plusieurs centaines de réponses que ce soit le Plan Local d'Urbanisme, l'aménagement du quartier du Noyer doré ou l'avenir de la

RUA. Et sans compter nos propositions récentes pour l'implantation de Vélib' dans notre ville ! délibérations proposées par le maire et que dans la plupart des cas lorsqu'elle s'oppose elle propose. Par ailleurs, il n'est que de consulter les vidéos des séances du conseil municipal pour comprendre que la minorité au sein du conseil municipal ne s'oppose pas systématiquement puisqu'elle vote environ 80% et que dans la plupart des cas lorsqu'elle s'oppose elle propose des alternatives !

**Jean-Marc FEUILLADE**



**Votre soutien financier à Agora est  
bienvenu.**

Adressez vos dons à Citoyens à Antony,  
7 ter rue Pasteur - Antony

**Citoyens  
à Antony**

## Place du Marché : une concertation à la va-vite et insuffisante.

Alors que depuis plus de 5 ans (date de démolition du théâtre) nous savons que la place du Marché devra être restructurée, la municipalité a fait le choix d'une concertation par internet sur un petit mois en posant un nombre de questions restreint voire minimaliste. Aucune réunion de présentation aux citoyens n'a été faite et les avis n'étaient pas publiés en temps réel sur le site comme il en est coutume!

Deux raisons à cela. Premièrement le maire veut que cette place soit finalisée avant mars 2020 (date de la prochaine élection municipale) et il sait qu'il déjà perdu beaucoup de temps. Deuxièmement il y a des désaccords profonds au sein de la majorité municipale sur l'avenir du centre-ville et le maire se sert de cette concertation pour faire taire les frondeurs.

Résultats : si les Antoniens ont répondu fortement à cette consultation et ont pu émettre des avis intéressants, tous les sujets qui font débat étaient exclus de cette concertation.

Alors que le projet municipal est déjà très avancé comme en atteste la présentation qui a été faite le 12 octobre aux commerçants qui ont obtenu une présentation in extremis (à 3 jours de la fin de la concertation), ni le sujet de la piétonisation intégrale de la place, ni la possibilité d'un accès de l'école Sainte-Marie, la fermeture de l'entrée du parking sur la place et ses impacts sur la circulation rue Mounié et avenue Gabriel-Péri ou la destination des locaux en étage n'étaient ouverts à la discussion. Enfin et c'est le reproche principal qui est avancé : peut-on penser l'aménagement de cette place sans aucune réflexion partagée sur la rue Mounié, l'accès au centre-ville et l'équilibre piétons/vélos/voitures ?

Aujourd'hui dans son éditorial dans *Vivre à Antony*, le maire fait fi de toutes ces questions et c'est une erreur majeure car des réponses sont attendues.

Parce qu'il nous semblait important de débattre de toutes ces questions, Citoyens à Antony a organisé une réunion le 7 octobre. Une trentaine de personnes d'horizons divers y ont participé, 6 points majeurs sont ressortis :

La ville doit porter une réflexion globale sur son centre-ville et l'équilibre des flux au sein de celui-ci. La place doit continuer d'accueillir des événements (patinoire, manège etc...)



La place est aujourd'hui totalement publique, elle ne peut être mise totalement à destination du privé (plusieurs idées émises : une salle culturelle qui pourrait s'ouvrir sur la place ? un RAP/RAM (relais d'assistants maternels et parentaux) ? une salle de réunion publique ? une ressource ?...)

L'accès de l'École Sainte-Marie sur la place est intéressante sous réserve que cela ne conditionne pas les espaces de convivialité

Cette place doit pouvoir être une place à vivre utilisée et ouverte à tous sans que l'on y soit forcément en position de consommateur

Il est nécessaire de procéder à des expérimentations concernant la circulation sur des temps conséquents pour bien mesurer les impacts avant de faire des choix définitifs.



Par ailleurs le 12 octobre, lors de la rencontre avec les commerçants où nous nous sommes invités, le maire a annoncé qu'il ferait une demande de dérogation pour un accès de l'école Sainte-Marie sur la place (en principe incompatible avec la présence d'un débit de boissons alcoolisées), qu'il

possédait une étude sur la circulation en centre-ville (pourquoi ne pas la rendre publique ?) et qu'il n'était pas opposé à ce que des services publics puissent être accueillis dans les étages des immeubles ( cf : ludothèque) mais qu'il souhaitait réserver le rez-de-chaussée aux espaces commerciaux et de restauration.

Aujourd'hui trop de questions restent en suspens et doivent être levées, l'accueil réservé des commerçants doit être pris en compte, a minima l'aménagement de la rue Mounié doit être pensé simultanément et un atelier participatif devrait pouvoir s'ouvrir. La question de l'accès à l'école Sainte Marie doit être étudiée de façon approfondie.

## Massy-Valenton, le recours confidentiel de la municipalité

Interpelé par l'opposition lors de la séance du conseil municipal, le maire a indiqué avoir déposé un ou plusieurs recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise contre les arrêtés préfectoraux déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ligne ferroviaire Massy-Valenton et la suppression du passage à niveau rue Mirabeau. Pourtant aucune « décision » portant sur le sujet ne figurait dans l'ordre du jour du Conseil de fin septembre contrairement aux dispositions réglementaires qui font obligation au maire d'en donner information dans la plus prochaine réunion. Intrigué, le représentant de « Citoyens à Antony » a alors sollicité le maire pour connaître le contenu de ces recours... En vain, le maire ne souhaite pas que soient divulgués à la population les arguments qu'il aurait développés... On s'interrogera donc sur les raisons de cette opacité envers les riverains. Craindrait-il que certains se souviennent du peu d'engagement du maire à l'encontre de ce projet pendant près d'une décennie ? Ou constaterait-on qu'en vérité l'argumentaire exposé soit d'une telle faiblesse, voire complicité, que la cause soit d'ores et déjà perdue ?



Marie-Claire CLOISON

Un large consensus peut et doit être trouvé pour l'avenir de cette place !

Lors des deux réunions (Citoyens à Antony et commerçants) sont nées des idées et de l'intelligence collective. Monsieur le Maire on a rarement raison seul devant son ordinateur ou dans son bureau !



Fabien FEUILLADE

## La Politique autrement... la politique à l'envers ?

Après une quinzaine d'années d'opposition, certes frileuse, et avoir voté tous les vœux au conseil municipal hostiles au projet d'aménagement de la ligne Massy-Valenton, voilà que le parti socialiste antonien fait un virage à 180°... En effet, dans sa seconde édition du bulletin « 360° », alors que les associations de riverains et la municipalité ont déposé les recours à l'encontre des arrêtés de déclaration d'utilité publique, le PS antonien affirme son soutien de principe à ce projet. A chacune des questions qu'il pose, le PS antonien, rompant avec ses conseillers municipaux d'hier et d'aujourd'hui, répond sans ambiguïté : « *probablement ! Oui évidemment ! Sans doute ! Assurément* ».

Sur le fond, la seule motivation des socialistes locaux serait qu'ils ne peuvent pas combattre un projet contre lequel le maire a enfin décidé de s'opposer... Puisqu'il est contre, on ne peut pas être contre... c'est ça la politique autrement !

La rédaction d'Agora

Retrouvez-nous sur :  
[www.citoyensantony.fr](http://www.citoyensantony.fr)